

Concurrence—Bill

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de m'être attiré au moins sa compassion parce que ce sont les ministériels qui ont eu l'appui du NPD.

Ayant disposé du NPD, et surtout du député d'Assiniboia, j'aimerais passer à un autre aspect du bill. Au cours du débat qui a fait rage autour du bill et de ses prédécesseurs au Parlement, dans la presse, le salariat et au pays en général, bien des gens ont prétendu y voir différentes choses. Quant à moi, je n'y vois qu'un épisode de plus dans la longue histoire de l'expansion de l'autoritarisme, la revendication par le gouvernement du pouvoir d'intervenir davantage dans la vie et l'activité du citoyen; on le constate non seulement dans le bill, mais dans ce qu'il représente et la tendance qu'il révèle.

La grise et médiocre bureaucratie, quand elle est saisie de problèmes qui la dépassent, réclame toujours plus d'autorité et de pouvoir afin d'arranger les choses. Le ministre et ses fonctionnaires ont multiplié les bévues depuis un an environ; ils ont avancé, reculé et finalement présenté des bills qu'ils ont retirés. Aujourd'hui ils soumettent une nouvelle proposition, une pure compilation, comme formule de quoi? Le but est-il d'aider vraiment et efficacement le consommateur accablé par l'inflation? A mon avis, c'est un effort insignifiant. L'intention est-elle de sévir réellement contre ceux qui, dans l'industrie, ont assez d'importance et manquent assez de scrupules pour escroquer le public? On retrouve quelques velléités ici et là, mais pas grand chose dans l'ensemble.

Le bill réussit-il à contrer la capacité croissante des puissants syndicats à contraindre les Canadiens, parfois dans les seuls intérêts de ces syndicalistes professionnels qui n'ont d'autre préoccupation que de rester à la barre? Je ne trouve rien de tout cela dans le bill.

L'histoire des mesures législatives sur les coalitions et les pratiques restrictives du commerce a été la même au Canada, aux États-Unis, en Angleterre et en Europe; une suite d'échecs à découvrir la formule législative capable de contrôler les forces naturelles du marché, où la vague définition de l'intérêt public se perd dans les millions de transactions individuelles sur les biens et services.

Les lois donnent invariablement lieu à des litiges et à des poursuites, suivis à leur tour d'une longue liste d'échecs devant les tribunaux. Quiconque s'intéresse à la lecture des jugements ou des rapports juridiques constate que les tribunaux d'instance ont été appelés à rendre une longue série de jugements, ce qui prouve que j'ai raison et que les poursuites intentées en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ont lamentablement échoué. Suite à ces échecs, les gouvernements légifèrent de nouveau et crient sur tous les toits qu'ils ont enfin trouvé la formule parfaite. De nouveaux conflits survenant, ils doivent de nouveau convenir de leur échec. L'histoire se répète «ad nauseam». Si le ministre et ses collègues croient vraiment qu'il en sera tout autrement de ce bill, je lui dirai tout net que le gouvernement fait preuve de négligence, de stupidité, de duperie ou même des trois à la fois.

Certains de mes collègues ont traité cet aspect de la question à fond, mais je termine en déclarant de toutes mes forces que si, comme je le présume, nous adoptons ce bill, nous ouvrons une boîte de Pandore qui verra les litiges se répandre devant les tribunaux et devant la commission; ce sera une véritable aubaine pour l'homme de loi qui pourra tout exploiter, de la réforme constitutionnelle à la juridiction, en passant par les lacunes du bill et l'interprétation des explications en petits caractères. Je crois, monsieur l'Orateur, que nous devrions faire le jour sur cette question. Nous devrions signaler aux sociétés, aux

[M. Baldwin.]

corporations et aux syndicats que notre gouvernement s'occupe de la question et va prendre des mesures, mais ce bill n'est qu'une autre preuve du fait que le gouvernement manque à ses devoirs. Il est beaucoup plus facile de transmettre les plaintes des consommateurs à une commission ou à une autre que de jouer un rôle actif pour trouver des solutions à ces plaintes.

● (1420)

Il y a bien longtemps, avant d'être député, j'ai participé à une étude sur l'application de la loi anti-coalitions lorsque j'exerçais dans le privé, toujours au nom des consommateurs. Depuis que je suis à la Chambre, je me suis intéressé à cette question de 1959 à 1960, date à laquelle le gouvernement de l'époque avait essayé d'étudier la question du maintien des prix de détail et d'autres amendements, et j'ai surveillé les tentatives périodiques visant à adopter des nouvelles lois. Je suis la jurisprudence et je lis certaines lois de sorte que je connais relativement bien la loi anti-coalitions et le règlement sur les pratiques restrictives du commerce. Je tiens à dire au ministre par votre entremise, monsieur l'Orateur, que ce bill ne comporte aucune disposition qui laisse entrevoir un changement de situation ou qui soit susceptible d'aider les Canadiens, en particulier les consommateurs qui sont débordés par la situation actuelle. Le fait est que nous sommes à la merci des événements et ce bill ne s'attaque pas à la base du problème. Il ne s'y attaque même pas en surface.

Je ne vais pas parler en détail des quelques articles du projet de loi qui concernent précisément l'aide au consommateur. D'autres en ont parlé de manière très compétente. Ils sont évidents et ont une certaine valeur. Je crois qu'ils auront un effet mineur de ici et là, mais, dans l'ensemble, ils ne serviront à grand-chose, à mon avis. Les réponses aux véritables plaintes des consommateurs, à une époque où les prix montent en flèche, se perdront finalement dans la jungle législative que représente ce bill. Les familles canadiennes continueront d'être exploitées par des pratiques comme le double étiquetage et autres, et les magasins deviendront tout simplement plus habiles à changer les étiquettes. Ce bill n'est pas la réponse.

Lorsque comme députés, nous nous demanderons si nous pouvons, en toute conscience, appuyer le bill à l'étude—en ce qui me concerne, je n'ai pas encore pris cette décision—il nous faudra tenir compte des faiblesses inhérentes à la mesure législative, notamment la grande portée des pouvoirs mis entre les mains de la Commission des pratiques restrictives du commerce. L'esprit inquisiteur et pénétrant de l'homme crée bien des merveilles, mais il engendre aussi bien des problèmes et des risques, comme, par exemple, le Frankenstein des armes atomiques et hydro-nucléaires qui aurait très bien pu nous anéantir et représente toujours une menace ou encore la pollution industrielle des grands centres urbains surpeuplés. Pour moi, ce sont les institutions du gouvernement qui risquent de causer le plus de tort. L'histoire démontre que les moyens auxquels nous recourons pour contrôler et régler nos affaires finissent toujours par échapper à notre autorité et qu'une société trop souvent hélas! commet un suicide, comme le skieur qui déclenche une avalanche et descend avec elle vers la destruction. Il en est ainsi du gouvernement. Il prend de l'ampleur et devient plus puissant, plus menaçant et fondamentalement plus dangereux puisqu'il est capable de tout écraser par son propre poids.